



Envoyé en préfecture le 29/06/2026  
Reçu en préfecture le 29/06/2026  
Publié le 30 JUIN 2026  
ID : 077-217702158-20260625-02026\_085-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Conseil municipal du 25 juin 2026

Conseillers en exercice : 29	Conseillers présents : 22	Conseiller(s) absent(s) : 6
Conseiller(s) ayant donné pouvoir : 5	Votants : 28	

Date de la convocation : 19 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin à vingt heures et cinq minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maire.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick OFFROY

Étaient présents : M. et MMES GARCIA ROBIN Jean-Paul, JUNK Aurélien, SPRUTTA-BOURGES Nathalie, SEVESTE Arnaud, LALLEMANT Sylvie, OFFROY Patrick, LAMARE Viviane, DIGUET Thierry, DEVAUCHELLE Marie-Paule, BOURDEILLE Christian, LOUBIERE Yves, BENOIT Dominique, HAMDY Nadia, BENARD Sandie, LARADJI Chrystelle, OLIVEIRA Romain, MOURRIERE Mallaury, DONADIO Véronique, SOUSA José, GEENEN Allison, LUCAS Nicolas, BOIVIN Jean-Claude, HASCOET Alexandre

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents avec pouvoirs : ROUSSEL Mylène à JUNK Aurélien, TRANGOSI Renaud à BOURDEILLE Christian, HANQUART-TAUVERON Charlotte à DIGUET Thierry, BILLARD Emmanuelle à DONADIO Véronique, BOURSIEZ Frédéric à OLIVEIRA Romain

Était absent sans pouvoir : POUSSIER Adrien



### DELIBERATION N° 02026\_085 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LES JEUNES SAPEURS-POMPIERS DE TOURNAN-EN-BRIE

Entendu l'exposé de Madame Nathalie SPRUTTA BOURGES, adjointe au Maire délégué aux affaires financières et aux transports.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57

Considérant la volonté de la commune de soutenir l'association des jeunes sapeurs-pompiers de TOURNAN-EN-BRIE.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité ;**

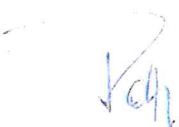
- DÉCIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 euros (cinq cents euros), à l'association des jeunes sapeurs-pompiers de Tournan-en-Brie ;
- DIT que la dépense sera inscrite à l'article 65748 sur l'exercice 2026.

**Fait et délibéré en séance, le 25 juin 2026**

Envoyé en préfecture le 29/06/2026  
Reçu en préfecture le 29/06/2026  
Publié le 30 JUIN 2026  
ID : 077-217702158-20260625-02026\_085-DE

**Le secrétaire de séance**

OFFROY Patrick



**Le Maire**

GARCIA ROBIN Jean-Paul

